



Equipement §) HCR H4 (E)  
 Feux de route HCR H4 (E)  
 Feux de croisement A (E) dans HCR  
 Feux de position WBC CH 1 0133 02  
 Feux rouges WBC CH 1 0133 02  
 Feux stop  
 Clignoteurs av 1 (E) 2a (E) ar voir feux rouges  
 Cataoptres av A (E) or I (E)  
 Feux de gabarit av A (E) ar  
 Feux complément  
 Eclairage plaque 1/ à gauche combiné  
 2/ balais  
 Essuie-glace BOSCH 0 320 145 001 / 007 (CH 5 0301 07) avec 2 balais lave-glace  
 Avertisseurs  
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Camion ou tracteur à sellette  
 Marque et type B E R N A D 330 F 6x2 G  
 Homologation N° CH 3092 45  
 Carrosserie  
 Places total 2 - 6 avant  
 Poids à vide sel. bulletin pesage Carburant D  
 Charge utile sel. carrosserie CV-impôt 60,81  
 Poids total 19000 Cylindrée 11940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

\*) Transmission

: variantes

ZF	5S-110 GP	= 8	vitesse	ALLISON	HT	740 DRD	= 4	paliers
ZF	5K-110 GP	= 8	vitesse	ALLISON	HT	750 CRD	= 5	paliers
ZF	5S-110 GP + GV91	= 8 x 2	vitesse	ALLISON	HT	750 DRD	= 5	paliers
ZF	5K-110 GP + GV91	= 8 x 2	vitesse	ALLISON	CLBT	750	= 5	paliers
WSK	400 + S6 - 90	= 6	vitesse					
WSK	400 + S5 - 150	= 5	vitesse					
FULLER	1CF 9509 a	= 9	vitesse					

\*\* Empattements : 3040 mm 3440 mm 3840 mm 4340 mm.

\*\*\* Répartition asymétrique de la charge sur l'essieu double 15 t selon chiffre 3 de la circulaire du 16.01.75.

+ Variante de pneus : 10.00 R 20 16 PR AV 6000 (8,0) M 6000 (8,0) AR 10800 (8,0) voies inchangées  
 12.00 R 20 16 PR 6600 (7,5) 6600 (7,5) 11800 (7,5) voies inchangées

§) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.

Les freins, le démarrage et les cales testés avec 22 t.

Feux de gabarit : sur les modèles ayant 2,5 m de largeur, des feux de gabarit STRIBEL CH 1 0804 02 sont montés sur la cabine; les feux de position dans les phares doivent être débranchés (jumelage des feux de gabarit).

A noter dans le permis de circulation: (pour largeur 2,50 m)

(121) - Le disque indiquant la largeur est obligatoire.

Lieu et date de l'homologation  
 Arbon, 15.02.77

Homologation fédérale des types de véhicules

Camion ou  
tracteur à sellette  
(châssis)

B E R N A

D 330 F 6 x 2 G

CH 3092 45

F I C H E   C O M P L E M E N T A I R E   I.

Complément du 28.11.78 à Berne - St

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : valable pour les types de transmission suivants:

- ZF 4S - 120 GP + WSK
- ZF 5S - 110 GP avec ou sans GV
- ZF S6 - 90 + WSK
- ZF K ou S - 130 B ou 130 S
- FULLER RTO 9513
- ALLISON HT 750 CRD
- ALLISON HT 750 DRD ou CLBT 750

avec les essieux propulseurs 3,75 - 7,61 : 1

à proximité de l'échappement: 95,0 dB/A à 2450 min<sup>-1</sup>

Nouvel emplacement du No du châssis: à gauche, à l'avant, en haut sur le longeron,  
derrière le pare-chocs

Nouvelle charge sur l'essieu avant : 8500 kg

Remplace la fiche complémentaire du 16.08.78  
essieux propulseurs.

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION DES TYPES DE VEHICULES